

*Date de dépôt : 12 décembre 2012*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite de M. Marc Falquet : Pour un compostage de qualité : Finissons-en avec les sacs verts d'un plastique faussement écologique munis du logo « hérisson », utilisés pour la récupération des déchets de cuisine. Ils polluent les composts, la terre, les terrains et l'environnement**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*L'importance du compostage est absolument essentielle pour garantir la fertilité des sols à long terme. Aujourd'hui, la perte de fertilité des sols dans le monde est alarmante. La désertification avance à grands pas, même en Europe, en raison de l'exploitation intensive des sols, des apports massifs de pesticides et d'engrais chimiques ainsi que du manque cruel d'amendements en matière organique.*

*A Genève, la récupération et la valorisation des déchets organiques permettent d'élaborer un compost de grande qualité, utilisé aussi bien par les particuliers, les paysagistes et les agriculteurs pour amender leurs terrains et maintenir la fertilité du sol à long terme.*

*En milieu urbain, les déchets de cuisine compostables sont récupérés dans des sacs en plastique verts, estampillés d'un bel « hérisson » qui laisse penser que la matière utilisée est favorable à l'environnement. Ces sacs ne sont malheureusement ni compostables ni biodégradables. Ils sont fabriqués à base de produits pétroliers polluants et non renouvelables.*

*Arrivés dans les centres de tri et de compostage, tels que le Nant du Chatillon, les sacs en plastique verts deviennent une source de problèmes, car ils doivent être séparés des déchets de cuisine et incinérés à grands frais. Finalement, de nombreux débris de sacs ne parviennent pas à être éliminés et se retrouvent dans les composts puis dans les terrains, sur les champs qu'ils polluent durant des années. De plus, suite aux réactions biochimiques, moult molécules indésirables sont libérées par le plastique.*

*Il est évident aussi que ces matières plastiques dévalorisent visuellement le compost et en découragent l'utilisation sur les champs. De plus, dans toute la chaîne du processus, elles engendrent des zones anaérobies (privées d'air) néfastes pour les terres qui ont déjà tendance à l'asphyxie, laquelle favorise la minéralisation de la matière organique des sols au détriment de leur humification.*

*Sur le plan technique de la collecte dans les rues, les autres cantons utilisent de gros sacs plastiques dans les conteneurs, lavables, réutilisables. D'autres collectent sans sacs plastiques mais en nettoyant régulièrement les conteneurs, certains camions de ramassage sont même équipés de systèmes de nettoyage à pression, les conteneurs sont toujours propres et sans odeurs (à condition de collectes régulières). Disposer de la sciure, de la paille, des copeaux, des feuilles mortes ou du broyat de branches au fond des conteneurs permet de pomper des jus éventuels et facilite l'entretien. De plus il s'agit de bons supports carbonés.*

*Question :*

***Pourrait-on étudier l'abandon des sacs « verts » polluants et envisager une autre méthode favorable à l'environnement et qui puisse garantir la qualité des composts ?***

*Le Conseil d'Etat en est cordialement remercié.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

L'option de l'utilisation de sacs en plastique pour la collecte des déchets organiques de cuisine produits par la population des zones urbaines du canton avait été à l'origine choisie dans l'optique de rendre le tri au sein des ménages le plus confortable possible. Ces déchets, humides et relativement lourds, mettent en effet à rude épreuve la propreté des conteneurs et la solidité de certaines qualités de sacs biodégradables. Or, face à ce type de problème, l'abandon du tri des déchets de cuisine par de nombreux genevois est à craindre.

Cependant, comme le souligne M. Marc Falquet, ces sacs en plastique posent de réels problèmes dans la chaîne du recyclage, que ce soit au niveau de l'installation de traitement ou de la réutilisation du produit recyclé.

Conscient de ce problème, le Conseil d'Etat a commencé par prendre contact avec des cantons suisses comportant des zones urbaines denses afin de déterminer si Genève pouvait s'inspirer d'autres systèmes de collecte existants. Ces contacts ont permis de constater que les autres grandes régions urbaines du pays (Zurich, Bâle, Lausanne, Berne) n'organisaient pas de collecte des déchets de cuisine. Seul Zurich a prévu dès 2013 de tenter l'expérience de la collecte au porte-à-porte des déchets de cuisine. Celle-ci se fera cependant sur inscription des ménages auprès de la voirie et moyennant paiement. Ainsi, la collecte des déchets de cuisine mise en place en Ville de Genève et dans la couronne urbaine genevoise n'a pas d'équivalent en Suisse.

Ces contacts ont cependant permis d'identifier une qualité de sacs biodégradables qui semble faire l'unanimité en Suisse. Ils sont notamment utilisés à Bienne où ils ne posent apparemment pas de problèmes particuliers.

Suite à ces travaux préliminaires, le groupe de travail « Gestion des déchets et récupération dans les communes genevoises » regroupant les responsables techniques en matière de gestion des déchets du canton, de la Ville de Genève et des communes a débuté des discussions sur cette thématique sur impulsion de l'Etat. L'objectif est que le canton et les communes concernées se mettent d'accord sur un ou plusieurs mode(s) de collecte des déchets organiques de cuisine exempt(s) de plastique et le(s) mettent en pratique par la suite.

Ainsi, le Conseil d'Etat non seulement répond favorablement à la question écrite ordinaire de M. Marc Falquet, mais il est de plus en mesure d'indiquer que les travaux allant vers l'abandon des sacs en plastique ont déjà commencé. Il précise que sa volonté est ainsi de supprimer à terme leur utilisation dans le cadre de la collecte des déchets organiques de cuisine.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Charles BEER